

### APPEL À COTISATIONS...

Soyez nombreux à nous rejoindre pour préserver et améliorer la qualité de vie dans notre quartier.

Le montant de la cotisation a été fixé à 8 euros par année civile.

Le CIL ne peut exister que grâce à votre présence et à votre soutien moral et financier.

Devenez adhérents du CIL en nous envoyant votre règlement ainsi que vos coordonnées au 30, rue Edouard Manet. Merci pour votre soutien



### QUE FAIRE AU PARADIS ?

Avec l'arrivée du printemps, quoi de mieux que de se retrouver autour d'un apéritif ou de faire connaissance en participant à un pique nique. C'est ce que le CIL vous propose en organisant quelques manifestations.

- Lundi 30 avril – Célébration du "Démon-tage" des antennes SFR
- Dimanche 24 juin – Journée Pique nique sur le terrain de boules
- Dimanche 14 octobre – Fêtes des Vendanges 2<sup>o</sup> edition



**DRIVE  
SLOWLY**

### LE BONHEUR D'ÊTRE AU PARADIS, C'EST ...

de constater que la limite de vitesse autorisée est de plus en plus respectée. Un grand bravo à tous ceux qui conduisent prudemment, imaginant que derrière chaque virage se tient un enfant avec une balle entre ses mains, une dame remontant à pied de ses courses, un sportif à vélo, un chien se baladant... à ceux d'entre nous qui restent pressés de rentrer dans leur cher foyer, détendez-vous et prenons exemple sur nos amis danois. Connectez vous sur le site internet <http://5x5m.com/files/speedbandits/> . A méditer ...

### LE BONHEUR D'ÊTRE AU PARADIS, C'EST AUSSI ...

De savoir qu'il existe un Chevalier des temps modernes dans notre quartier. Nul ne sait qui il est, mais un satisfecit général et des applaudissements lors de la dernière réunion du CIL à l'anonyme qui a rebouché les nids de poules de la rue (...) par ses propres moyens. Espérons que cette personne se fera connaître un jour, c'est une belle initiative !

### A TOUS LES AMIS DES BÊTES ....

#### LE BONHEUR D'ÊTRE AU PARADIS C'EST ENCORE ...

De pouvoir se promener tranquillement ou sortir de son garage sans marcher dans des crottes de chien  
Merci à tous les propriétaires de chiens qui emmènent leur animal de compagnie favori se soulager dans la terre et les herbes hautes ou qui ramassent derrière leur toutou sur la voie publique. Merci pour leur civisme.

### LES MARCHES DU PARADIS...

#### A QUI APPARTIENT L'ESCALIER ?

Il s'agit de l'escalier du rond-point reliant la rue Renoir à la rue Matisse, cadastré Section B. N° 232O de 144 mètres carrés qui fait partie du LOTISSEMENT des AMANDIERS comprenant 21 villas dont la création remonte à 1955 .

Sous cet escalier passent les égouts ainsi que l'alimentation en eau domestique du lotissement. En cas de grosses pluies l'eau dévale de la colline en un torrent qui s'évacue par cet escalier qui est obstrué en son milieu par des gravats, des végétaux et beaucoup d'autres objets hétéroclites déposés là par un riverain indélicat. Or, c'est un escalier privé et si un accident se produisait quel serait le responsable ?... D'autre part les riverains souhaiteraient que les eaux pluviales soient canalisées le long de la rue Renoir ce qui éviterait les inondations dans certaines villas en contrebas de cette rue. D'après certains courriers, dont le dernier remonte à 2001, il existerait une ASSOCIATION SYNDICALE du GROUPE D'HABITATIONS "LES AMANDIERS" qui serait en sommeil. Nous recherchons les statuts de cette association. Si une personne a quelques informations à ce sujet, merci de le faire savoir auprès du CIL .

### **LES PARADISIENS ET PARADISIENNES SONT FANTASTIQUES !**

Ils sont engagés dans la vie associative et font revivre les traditions provençales à travers deux associations : Les Compagnons de l'Olivier, qui a organisé en mars une superbe exposition sur l'olivier au Forum du Casino, et les amis du Muséon ieren

Mme Augier, présidente des Compagnons de l'Olivier nous présente en quelques mots son association :  
Notre association est destinée à

- vanter les vertus et les mérites de l'olivier
- favoriser les contacts et échanges locaux et départementaux
- faire partager les qualités de ses fruits et l'art culinaire qui s'y rapporte
- défendre, protéger, pérenniser cet arbre symbole de la paix
- faire connaître le folklore provençal dans sa pure tradition : théâtre, comédies musicales, chants, danses, évoluant sous le titre « La Cantate Provençale » qui est le groupe artistique des Compagnons de l'Olivier
- organiser des manifestations autour de l'olivier

Pour tout contact : Mme Augier, siège social, villa Li-Roure, rue Bénézit, 04 94 35 26 05

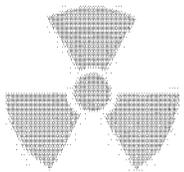
Monsieur Augier président du museon ieren nous présente son association :

Son rôle est de contribuer à enrichir, conserver, mettre en valeur et faire connaître les collections. Participer aux activités utiles à la promotion du patrimoine rural hyérois.

Si vous avez de vieux outils ou autres objets, vous pouvez, si vous le souhaitez, en faire don à l'association. Ils seront répertoriés et seront les bienvenus. Le Président vous en remercie par avance.

Pour tout contact : Monsieur Paul Augier, Président de l'association des Amis du museon ieren, siège social rue Bénézit, Quartier Paradis, Hyères, tél et fax : 04 94 35 26 05

Le CIL ne manquera pas de leur demander de nous présenter de vive voix leur association lors d'un prochain pique-nique au Paradis Faites-vous connaître au CIL si vous souhaitez que l'on parle de vos initiatives au niveau associatif ou autre.



### **ANTENNES : FÊTE DU DÉMONTAGE**

Après 16 mois d'enquête, de rencontres avec les élus, de dialogues musclés avec TDF, le CIL a réussi à obtenir :

- que les élus (Monsieur le Maire, M. Barbaroux, M. Roux, M. Daziano) refusent de signer après-coup un avenant à la convention de 1993 où la mairie et le SDIS propriétaire du terrain n'autorise TDF qu'à faire de la diffusion de chaînes télévisées. Nous remercions Monsieur le maire et les élus d'avoir su écouter les riverains et prendre en compte leur hostilité à l'installation d'antennes relais à quelques mètres des habitations
- que TDF s'engage officiellement par un courrier du 8 novembre 2006 adressé à la mairie à « transférer les équipements de l'opérateur SFR au plus tard le 30 avril 2007 et ce, sans condition. » Le courrier en question est consultable par tous les riverains dans sa totalité auprès du bureau du CIL.

Pour célébrer l'événement, le CIL a décidé d'organiser la fête du démontage des antennes : RV le 30 avril 2007 à 18h30 sur le terrain de basket : apportez de quoi célébrer dignement la victoire du droit et du citoyen sur le

pouvoir de la logique commerciale, la victoire de la vérité sur le mensonge organisé : venez avec votre bouteille de soda ou de vin, voire avec des bulles, et quelques sucreries ou saucissonnade.



## LE PARADIS DES PETITES ANNONCES

Veillez soumettre vos annonces au siège social du CIL, 30 rue Édouard Manet avant le 25 mai pour le bulletin du mois de juin.

- **Arnaud PISANI**

Jardinier depuis 20 ans, entretient vos jardins si vous n'avez pas le temps de vous en occuper. Taille, désherbage, tontes, plantations, binage. Contactez-moi au 06 71 96 57 31

- **INITIATION AU CHI-KONG**

Cours sur le boulodrome de notre quartier, le week-end. Renseignements 06 71 96 57 31, Hélène (enseignante) ou au 06 09 69 27 60, Marie Miglio, 30 b rue Manet.

---

## COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

qui s'est tenue le vendredi 15 décembre 2006 à la salle des Associations –Place Henri Dunant

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal de l'assemblée générale précédente
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité 2006
- Rapport financier
- Rapport du commissaire aux comptes
- Etat d'avancement des travaux du quartier et perspectives 2007
- Résumé des diverses actions engagées auprès de la mairie et réponses de la municipalité
- Point sur le dossier des antennes de téléphonie mobile sur le pylône TDF
- Bilan des festivités organisées par le CIL en 2006 et prévisions pour 2007 (vide-grenier, fête des vendanges, pique-nique, bal/fête de la musique)
- Suite au départ du bureau de Mme Heusele, élection d'un nouveau membre (toutes les candidatures sont les bienvenues : se faire connaître auprès d'un des membres du bureau au plus vite)
- Propositions à faire à la mairie pour 2007
- Questions diverses :
- Vote pour l'augmentation de la cotisation annuelle à 8 euros minimum

-----  
Nombres de présents : 40 (qui ont signé la fiche de présence)

Pouvoirs reçus : 13

**I -** La séance s'est ouverte à 18h45

Nous remarquons qu'aucun représentant de la municipalité n'est présent.

Le président informe l'assistance de la démission de Mme Heusèle Béatrix pour convenance personnelle. Sur demande du Président, une minute de silence a été observée pour les personnes disparues dans l'année

**II -** Les candidatures de Mme Moukha et de Mme Miglio ont été soumises au vote de l'assemblée : elles ont été élues à l'unanimité

**III -** Un message de bienvenue a été adressé à tous les nouveaux venus du quartier

**IV -** L'augmentation du montant de l'adhésion de 5 à 8 euros a été soumise au vote de l'assemblée et approuvée à l'unanimité

**V -** L'assemblée a approuvé à l'unanimité le rapport financier de l'exercice 2006 présenté par le trésorier du CIL, Roland Carroué accompagné du rapport du vérificateur faisant office de commissaire aux comptes, Monsieur Charles Lombard.

**VI -** Lors de l'évocation de futures festivités à organiser, certains membres ont évoqué le problème des droits d'auteur qui doivent être versés à la SACEM pour toute diffusion de musique, chansons, etc.

**VII -** Un point a été fait sur les travaux d'enfouissement des lignes EDF. Monsieur Gires a évoqué le problème des clous qui ont été laissés sur la chaussée lors du démontage des poteaux.

**VIII -** Un appel à la civilité des automobilistes du quartier a été lancé encore une fois comme dans les deux précédentes éditions du Mag' de la colline, concernant la limitation de vitesse : le bureau a rappelé que tout le

quartier depuis le bas du boulevard Matignon jusqu'au bout de la rue Manet, était désormais zone 30 km/h. Malheureusement cette limitation est très peu respectée au mépris de la sécurité des enfants du quartier. Le CIL a mentionné qu'il avait envoyé un courrier à la mairie pour demander un complément de signalisation. À ce jour nous n'avons reçu aucune réponse.

**IX** - Intervention de M. Gires, ancien président du CIL du Paradis, au sujet de la protection incendie dans notre quartier et dans toute la zone nord d'Hyères. Il a rappelé qu'une enquête avait été diligentée en juillet 1997. L'assemblée a demandé à l'unanimité au CIL de reprendre ce dossier ( lettre de M. Gires et articles de journaux) pour relancer la demande de protection incendie. M. Augier a évoqué l'existence d'une charte de l'environnement qui pourrait nous aider dans nos démarches et également le problème des voies privées (exemple : rue E. Benezit, Rue Henri Matisse/ impasse privée qui n'aurait pas été déclarée par le promoteur ! ) Un membre de l'assemblée a signalé qu'un bienfaiteur inconnu avait lui-même rebouché les nids de poule dans la chaussée ! Un satisfecit lui sera adressé dans le prochain Mag' !

**X** - Intervention d'un membre de l'assemblée (M. Galet) au sujet de l'escalier qui mène de la rue Matisse à la rue Renoir : Cet escalier qui n'est pas entretenu et sert de décharge est devenu dangereux : apparemment au niveau du cadastre, il appartiendrait au lotissement des Amandiers dont il serait une partie commune. Certains ont évoqué le fait que la mairie accepterait de municipaliser cet escalier seulement s'il était propre !

Le CIL fera son enquête, par le biais de Mme Moukha pour déterminer le statut exact de l'escalier.

**XI** - Débroussaillage effectué par la mairie sur les terrains municipaux :

Le CIL s'engage à demander à la mairie un calendrier prévisionnel annuel des opérations de débroussaillage dans le quartier.

**XII** - Le dossier antennes SFR illégales installées et mises en service sur le pylône TDF rue E. Benezit en novembre 2005.

Mme Morand, secrétaire du CIL et responsable du dossier 'antennes' a fait le résumé des diverses actions menées par le CIL, articles de presse, émission télévisée sur France 3 Toulon, rv avec les élus, etc. Elle a rappelé que le maire et les élus avaient refusé de signer après coup un avenant à la convention de 1993 qui aurait autorisé l'installation des antennes de téléphonie mobile sur le pylône destiné uniquement à la télédiffusion : la mairie a donc tenu compte de la forte opposition manifestée par les riverains et nous leur en sommes grés.

En conclusion, Mme Morand a lu à l'assemblée la lettre de TDF adressée à la mairie (Melle Cornille) le 8 novembre 2006 dans laquelle TDF s'engage officiellement à transférer les équipements de l'opérateur SFR au plus tard le 30 avril 2007 et ce, sans condition.

Au sujet du foudroiement, TDF dit avoir mandaté l'APAVE pour réaliser une expertise des terres et masses du site et ne pas manquer de tenir informés les services de la mairie des résultats de la vérification. A ce jour, 3 mois plus tard, nous n'avons aucune nouvelle... Affaire à suivre et à relancer.

Le bureau a insisté sur l'attitude déplorable de TDF qui n'a cessé de mentir depuis le début de cette affaire et sur la nécessité de maintenir une vigilance extrême sur ce site qui seule pourra les empêcher de recommencer à agir en toute illégalité et impunité sur ce site : la bureau a également souligné la nécessité de continuer à se battre sur ce dossier pour obtenir à terme le déplacement du pylône TDF : il a été rappelé que l'émetteur télé n'était pas référencé à l'ANFR qui est récemment venu sur le site faire une enquête pour faire l'inventaire de toutes les émissions radios et autres provenant de ce site. Force nous est de constater que la réception télé hertzienne est exécrable dans le quartier et ce pylône n'apporte aux riverains que des désagréments. Nous continuerons de faire pression auprès des élus pour que le site reprenne sa forme originelle : petite antenne fouet pour la Sécurité Civile.

**XIII** - La question du recouvrement des caniveaux rue Matignon a été évoquée par un membre de l'assistance, mais devant le risque d'obstruction des caniveaux souterrains, le CIL ne désire pas donner suite à cette requête.

**XIV** - Concernant la circulation entre la rue Manet et la rue Matisse, après installation du stop à l'angle des deux rues, le CIL fera son enquête pour savoir quelle serait la meilleure solution.

**XV** - Le CIL demandera à la mairie d'installer un panneau d'affichage pour pouvoir mieux diffuser les informations du quartier (au niveau du terrain de basket ?)

**XVI** - Le CIL demandera à la mairie s'il est possible de modifier les horaires des bus pour être en adéquation avec la vie du quartier : exemple de propositions

Jours de semaines : remontée vers 17h-17h15 pour les scolaires

Samedi matin : remontée du marché vers 12h-12h30

La séance a été levée à 20h20 et a été suivie du verre de l'amitié.